

37 Manutention des munitions non-explosées

Les renseignements suivants, qui concernent principalement les bateaux de pêche, sont publiés pour le bénéfice de toute autre embarcation ayant l'occasion de traîner des filets ou des chaluts :

- 1 Les pêcheurs qui exploitent le long des côtes du Canada sont prévenus que des munitions explosives et non-explosives peuvent être découvertes dans des zones ordinaires de pêche. Ces munitions peuvent être remontées à la surface dans les filets ou les chaluts.
 - o Les munitions non-explosives, telles que les torpilles d'exercice, seront ordinairement peintes en orange vif. Les munitions non-explosives plus petites seront ordinairement de couleur bleu foncé ou bleu pâle. Tout objet ne pouvant être rapidement identifié de façon visuelle comme munition non-explosive devra être traité de la même manière que s'il était explosif. Les munitions explosives, petites ou grosses, seront généralement peinturées ou marquées en jaune, rouge ou vert. Tout objet douteux ramené à la surface dans des filets ou des chaluts devra être traité comme explosif. On devra noter que les munitions qui ont été dans l'eau pendant une longue période auront probablement perdu leurs marquages et, tout comme les munitions trouvées par terre, aura rouillé.

- 2 Les munitions d'exercice sont toujours dangereuses :
 - a. Les torpilles oranges pourraient toujours contenir du carburant Otto;
 - b. Auparavant, les munitions factices étaient marquées en bleu foncé; actuellement, elles sont marquées en bronze;
 - c. Code des couleurs de plus de 20mm
 - i. Jaune Explosif détonant
 - ii. Brun Explosif lent
 - iii. Gris Chimique
 - iv. Noir Perforant
 - v. Vert pâle Fumigène
 - vi. Rouge pâle Incendiaire
 - vii. Orange Récupérable
 - d. Lorsque la couleur désignant le rôle principal de l'item n'indique pas en elle-même la présence d'un explosif ou d'une autre matière dangereuse, la présence de telles matières pourrait être indiquée par des bandes étroites ou par des lettres appliquées selon le code de couleur approprié.

- 3 Les munitions explosives peuvent être dangereuses même après avoir passé plusieurs années dans l'eau. Toutes les munitions soupçonnées d'être explosives devront être maniées soigneusement. Si l'on découvre un tel objet dans un filet ou un chalut hors bord, on ne devra pas tenter de l'amener au long du bord ni à bord. On devra baisser le chalut et, si possible, le touer hors des zones de pêche ordinaires avant de couper le filet, selon le cas.

- 4 Advenant le cas où il serait impossible de lâcher ou de libérer l'objet en coupant le filet ou la ligne, on recommande de prendre les mesures suivantes :
 - (i) mouiller l'objet aussi loin en arrière que possible;
 - (ii) informer le Centre conjoint de coordination de sauvetage (JRCC) le plus proche, et se tenir prêt à recevoir des instructions ou de l'aide;
 - (iii) rassembler l'équipage dans la partie avant du navire afin que le rouf se trouve entre le personnel et l'objet à l'arrière;
 - (iv) maintenir l'erre nécessaire afin de demeurer dans la zone jusqu'à ce que l'aide ou les instructions arrivent.

- 5 Au cas où un objet soupçonné d'être une munition non-explosée ne serait pas détecté avant que le contenu du chalut soit déchargé sur le pont, les mesures suivantes devront être prises :
- (i) prendre grand soin de ne pas heurter l'objet en question;
 - (ii) arrimer l'objet sur le pont, en le tenant éloigné de la chaleur et de la vibration;
 - (iii) coincer l'objet et l'attacher fermement afin de prévenir tout mouvement;
 - (iv) recouvrir l'objet et le garder humide. (Ceci est très important, étant donné que tout explosif ayant été exposé à l'atmosphère peut devenir très sensible aux coups lorsqu'on le laisse sécher);
 - (v) informer le Centre conjoint de coordination de sauvetage (JRCC) le plus rapproché et se tenir prêt à recevoir des instructions. Le JRCC communiquera à son tour avec l'équipe de neutralisation de munitions explosives la plus proche afin d'y obtenir des directives.
- 6 Un navire ayant à bord ou dans ses filets un objet soupçonné d'être explosif devra avertir les autres navires qui se trouvent dans le voisinage et leur fournir sa propre position.

Remarque : Les planches accompagnantes illustrant les munitions utilisées présentement ainsi qu'auparavant par les navires et l'aéronef du MDN aideront à identifier les munitions explosives susceptibles d'être retirées de la mer.

NAVAL UNDERWATER CHARGE



Signal Underwater Sound
MK411 (Reduced Charge)
(SUS)
Signal Underwater Sound
MK 410 (High Explosive)



Depth Charge High
Explosive DM211
Anti-Frogman



Signal Sound Marine MK
NC 1 Mod 1

NAVAL DECOY



82 mm Rocket Practice
MASS Decoy



MK 234 Electronic Decoy
Cartridge (Nulka)



Cartridge 5.125 Inch Chaff



Rocket 100mm Radar
Echo Practice C20

NAVAL PYROTECHNICS



Signal Smoke Aircraft
Orange Drift Indicator
C8



Marker Location marine
C2A1



Marker Man Over Board
(MMOB)



38mm Hand Held
Illuminating Signal Flare
(Radaflare)



Signal Smoke and
Illumination Marine
Mk 66 Mod 2



Signal Smoke Marine
MK3 Orange



Marker Man
Overboard
Smoke and Light

Length 500 mm
Diameter 190 mm
(including the float)



Signal Illum
Marine Red Pinpoint
Mk7

Length 247 mm
Diameter 35 mm

NAVAL PYROTECHNICS



Rocket 100 mm
Radar echo P8

Length 1700 mm
Diameter 102 mm



100 mm Infra red
Decoy P6

Length 1600 mm
Diameter 103.2 mm



Flare Aircraft
Parachute
LUU 2AB/2BB

Length 91.4 cm
Diameter 12.4 cm



Signal Underwater
Sound Mk411

Length 38.1 cm
Diameter 7.62 cm



Signal sound Marine

Height 8.89 cm
Diameter 7.62 cm



Signal Illum A-C
Single star 1.5 inch

Length 82.6 mm
Diameter 38 mm



Marker Location
Marine
C1A1 or C1A2

Length 47 cm
Diameter 7.56 cm



5.125 inch chaff
Mk 182

Length 1206.5 mm
Diameter 130 mm

NAVAL PYROTECHNICS



Marker Location
Marine
Mk 58

Length 21.5 inches
Diameter 4.9 inches



Signal Distress
Day and Night

Length 135 mm
Diameter 42 mm



Marker Man Overboard,
Light And Smoke,
Series III

NAVAL SHELLS



40 mm



57 mm



76 mm



20 mm

NAVAL SHELLS



Mk46 torpedo



Mk48 Torpedo



Cart 57mm Pre-Fragmented High Explosive



Cartridge 40mm High Explosive-tracer (HE-T)



Cartridge 57mm Non-Frag Brown Band Low Explosives



Both are inert Dummy 40mm Drill 40mm



Cartridges 40mm Practice (BL/P)

Projectile inert but could have live primer and propellant in cartridge case

OTHER POSSIBLE ORDNANCE



Depth Charge
HE DM211
Anti-Frogman

Length 268 mm
Diameter 60 mm



Practice bomb



2.75 inch rocket
motor



2.75 inch warhead

Autorité : Ministère de la Défense nationale (QGDN)